

LE SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES

Délib. CS-N° 42/2022 Page 1/2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-deux, les onze octobres à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE et à la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Castelnaudary, sous la Présidence de Monsieur Eric MENASSI, Président du SMMAR.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 17 Date de convocation du Comité : 3 octobre 2022

Mesdames	VIEU Brigitte	SIAH Fresquel		
	LOIS Lydie	Syndicat de Bassin Orbieu Jourres		
Messieurs	MENASSI Eric	SM Aude Centre		
	DEMANGEOT François	SIAH Fresquel		
	DEDIES Daniel	Conseil Départemental 11		
	JAMMES Michel	SIAH Berre et Rieu		
	MAGRO Christian	SM Aude Centre		
	FABRE Alain	SM Aude Centre		
	BARDIES Pierre	SMAH Haute Vallée de l'Aude		
	ARAGOU Christian	SMAH Haute Vallée de l'Aude		
	GUICHOU Jean Régis	SMAH Haute Vallée de l'Aude		
	GINIES Alain	Conseil Départemental 11		
	AZAIS DE VERGERON Gilles	SIAH Fresquel		
	HERNANDEZ André	Syndicat de Bassin Orbieu Jourres		
TITULAIRE	S REPRESENTES :			
	MATEILLE Séverine (CD11)	représentée par	LARRUY Marie Ange	
	VERGE Jean Luc (SIAH Fresquel)	représenté par	FAU Philippe	
	IZARD Alain (SIAH Berre et Rieu)	représenté par	DIAZ Michel	

M. BARDIES Pierre a été nommé secrétaire de séance.

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION ET APPROBATION DES PLANS DE FINANCEMENTS POUR LE DOSSIER: DIAGNOSTICS DE VULNERABILITE DES BATIS DES GESTIONNAIRES PUBLICS, DES COMMERCES, DES ENTREPRISES ET DES PARTICULIERS DU BASSIN VERSANT DE L'AUDE (TRANCHE 4)

Le Président rappelle l'opération « Diagnostics de vulnérabilité des bâtis des gestionnaires publics, des commerces, des entreprises et des particuliers du bassin versant de l'Aude » et recuien present une

le 18/10/2022

avec succès depuis 2017 en direction des bâtiments à usage publics, commerciaux (activité économique) ainsi que des habitations sur des communes très impactées notamment par les inondations d'octobre 2018 et des communes intégrées dans les TRI, qu'il convient de poursuivre en 2023.

Suite à l'approbation de l'assemblée en Comité Syndical du 23/06/2022, un dossier de demande de subvention a été déposé au comité de programmation (CD GEMAPI) du 20/09/2022 pour un coût prévisionnel de 300 000 € TTC et selon le plan de financement : 50% Etat – 20% Région – 10% Département de l'Aude.

A la demande des financeurs il convient de modifier le plan de financement comme suit :

Financeurs	Assiette Eligible	% Subv.	Total
ETAT	300 000 €	50 %	150 000 €
FEDER	300 000 €	30%	90 000 €
AUTOFINANCEMENT	300 000 €	20%	60 000 €
TOTAL	100	1 2000	300 000 €

Le Comité Syndical ouï l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix

APPROUVE le plan de financement de la demande de subvention pour le dossier « DIAGNOSTICS DE VULNERABILITE DES BATIS DES GESTIONNAIRES PUBLICS, DES COMMERCES, DES ENTREPRISES ET DES PARTICULIERS DU BASSIN VERSANT DE L'AUDE (TRANCHE 4) »

AUTORISE le Président à demander les subventions auprès des partenaires identifiés

AUTORISE le Président à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

Affiché le

Eric MÉNASSI Président du SMMAR



REÇU EN PREFECTURE le 18/18/2822 Application agréée E-legalite com

75_PL-011-251101549-20221011-CS_DELIB42

